



COMMUNE
DE
PARBAYSE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 4 avril 2024

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

Le 4 avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de **PARBAYSE**, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur la convocation de M. Nicolas LAPUYADE, Maire, affichée le 21 mars 2024 et transmise par voie électronique le même jour, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENT(E)S : M. LAPUYADE Nicolas, Maire, M. BESINAU Mathieu, M. PINCK Mickaël, M. LIBSIG Olivier, Adjoint, M. PRUDENCE Nicolas, M. BULHOES Kévin, M. LOPEZ Jean-Marc, Mme ROCK Clémentine, Mme OUKABLI Hayate, Mme PAPA Muriel

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mme LACASSAGNE Laurie, M. BULHOES Kévin

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROCK Clémentine.

N°DL040424-03 : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET COMMUNAL

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, lors de cette même séance,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	4 110.46 €
- un excédent reporté de :	175 439.05 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	179 549.51 €
- un excédent d'investissement de :	11 820.01 €
- un déficit des restes à réaliser de :	102 025.82 €
Soit un besoin de financement de :	90 205.81 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 de la commune comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	179 549.51 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	90 205.81 €
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	89 343.70 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **11 820.01 €**

Fait à PARBAYSE, le 04/04/2024

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Nicolas LAPUYADE



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 09/04/24
Mise en ligne sur le site internet le 09/04/24